

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le Règlement numéro 387-2023 *sur la régie interne des séances du conseil des maires de la MRC des Laurentides* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 16 février 2023, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 22 février 2023.

Isabelle Daoust
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances